

BE-A0542_714182_714562_FRE

Inventaire des archives du notaire
Emmanuel Joseph Henry (1795-1814)/C.
Henin



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Henry Emmanuel Joseph.....	9
1 - 15 Répertoires des actes notariés. 11 fév. 1796 (22 pluv. an IV) - 4 nov. 1814.	9
16 - 34 Minutes des actes notariés. 7 fév. 1796 (18 pluv. an IV) - 4 nov. 1814....	10

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Henry Emmanuel Joseph

Période:
1796-1814

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.411

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 34
- Etendue inventoriée: 1.2 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains articles du fonds décrit dans le présent inventaire ont été microfilmés. Les originaux ne sont dès lors plus donnés en consultation. Les microfilms seront automatiquement commandés lors de la procédure traditionnelle de commande via Archéion.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon, 2000* (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Henry Emmanuel Joseph.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif imposait aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que " *tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions ¹. Un arrêté du département de la Dyle fixera, le 5ème jour complémentaire an V (21 septembre 1796), le nombre de notaires dans le canton de Perwez à trois et annoncera la nomination d'Emmanuel Joseph Henry ². Emmanuel Joseph Henry instrumentera à Grand-Rosière du 11 février 1796 au 4 novembre 1814 ³. L'étude de Grand-Rosière cessera alors d'exister.

ARCHIVES

HISTORIQUE

La loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet* " (article 20) et " *Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ⁴.

1 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.

2 Ibidem, t. IX, p 395.

3 Henry Emmanuel Joseph est né à Grand-Rosière le 15 février 1771 et y est décédé le 4 novembre 1814. Son père Jacques Joseph Henry officia en qualité de notaire à Grand-Rosière de 1754 à 1794, son frère Lambert Joseph officia quant à lui à Walhain-Saint-Paul de 1786 à 1796 et de 1801 à 1810. Archives de l'État à Anderlecht, Préfecture de la Dyle, n° 980.

4 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume*".

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Jacques Taymans officiant à Perwez, a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1974, les archives d'Emmanuel Joseph Henry, notaire à Grand-Rosière de 1796 à 1814. Lors de l'ouverture du dépôt des archives de l'État à Louvain-la-Neuve en 2007, les répertoires et minutes de ce notaire y seront transférés.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les archives du notaire Emmanuel Joseph Henry relative à son exercice à Grand-Rosière faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes nos 37541 à 37556. Conformément aux directives ⁵, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire. Ce fonds comprend des répertoires (nos 1 à 15) placés en ouverture d'inventaire, suivent les minutes classées chronologiquement (nos 16 à 34).

5 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DU NOTAIRE HENRY EMMANUEL JOSEPH

1 - 15 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 11 FÉV. 1796 (22 PLUV. AN IV) - 4 NOV. 1814.

- | | | |
|----|---|-----------|
| 1 | 11 fév. 1796 (22 pluv.an IV) - 18 sept. 1799 (2ème jour compl. an VII). | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |
| 2 | 1er oct. 1799 (9 vend. an VIII) - 15 oct.1800 (28 fruct. an VIII). | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |
| 3 | 9 oct. 1800 (17 vend. an IX) - 16 sept. 1801 (29 fruct. an IX). | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |
| 4 | 24 sept. 1801 (2 vend. an X) - 22 sept. 1802 (5ème jour complé. an X). | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |
| 5 | 27 sept. 1802 (5 vend. an XI) - 17 sept. 1803 (30 fruct. an XI). | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |
| 6 | 26 sept. 1803 (3 vend. an XII) - 15 sept. 1804 (28 fruct. an XII). | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |
| 7 | 10 oct. 1804 (18 vend. an XIII) - 17 sept. 1805 (30 fruct. an XIII). | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |
| 8 | 1er oct. 1805 (9 vend. an XIV) - 29 déc. 1806. | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |
| 9 | 5 jan. 1807 - 24 déc. 1807. | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |
| 10 | 15 jan. 1808 - 28 déc. 1808. | 1 chemise |
| | Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814 | |

-
- 11** 2 jan. 1809 - 30 déc. 1809. 1 chemise
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 12** 4 jan. 1810 - 18 déc. 1810. 1 chemise
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 13** 5 jan. 1811 - 30 déc. 1811. 1 chemise
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 14** 2 jan. 1812 - 12 déc. 1812. 1 chemise
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 15** 7 jan. 1813 - 4 nov. 1814. 1 chemise
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 16** *16 - 34 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 7 FÉV. 1796 (18 PLUV. AN IV) - 4 NOV. 1814.*
7 fév. 1796 (18 pluv. an IV) - 21 sept. 1797 (5ème jour compl.an V). 1 liasse
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 17** 23 sept. 1797 (2 vend. an VI) - 14 sept. 1798 (28 fruct. an VI). 1 liasse
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 18** 23 sept. 1798 (2 vend. an VII) - 18 sept. 1799 (2ème jour compl. an VII). 1 liasse
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 19** 1er oct. 1799 (9 vend. an VIII) - 15 oct. 1800 (28 fruct. an VIII). 1 liasse
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 20** 9 oct. 1800 (17 vend. an IX) - 16 sept. 1801 (29 fruct. an IX). 1 liasse
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 21** 24 sept. 1801 (2 vend. an X) - 22 sept. 1802 (5ème jour compl. an X). 1 liasse
Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814
- 22** 27 sept. 1802 (5 vend. an XI) - 17 sept. 1803 (30 fruct. an XI).

		1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
23	26 sept. 1803 (3 vend. an XII) - 15 sept. 1804 (28 fruct. an XII).	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
24	10 oct. 1804 (18 vend. an XIII) - 17 sept. 1805 (30 fruct. an XIII).	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
25	1er oct. 1805 (9 vend. an XIV) - 27 déc. 1805 (6 niv. an XIV).	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
26	7 jan. 1806 - 29 déc. 1806.	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
27	5 jan. 1807 - 24 déc. 1807.	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
28	15 jan. 1808 - 28 déc. 1808.	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
29	2 jan. 1809 - 30 déc. 1809.	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
30	4 jan. 1810 - 18 déc. 1810.	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
31	5 jan. 1811 - 26 déc. 1811.	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
32	2 jan. 1812 - 12 déc. 1812.	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
33	7 jan. 1813 - 3 déc. 1813.	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	
34	14 jan. 1814 - 4 nov. 1814.	1 liasse
	Henry, Emmanuel Joseph (notaire), 1795-1814	